

Le Père Alain LOTODÉ introduit le cycle des Conférences de Carême dont le thème 2015 est « **le bien commun aujourd'hui** ». Comment le définir, que faire pour y contribuer, comment faire entendre la voix de l'Église notamment lorsque ce bien commun ne fait pas consensus.

Monique BAUJARD ouvre ce cycle et nous propose d'élargir notre regard sur la famille en nous appuyant sur la pensée sociale de l'Église. Elle est Directrice du Service National "Famille et Société", de la Conférence des Evêques de France. Outre les problèmes de la famille, ce service d'une douzaine de personnes, pour la plupart localisées en province, réfléchit également sur des dossiers tels que la politique, l'économie, l'Europe, l'environnement, la santé, les prisons, le tourisme.

Le Synode sur la famille est la mise en œuvre de la vision du Pape FRANÇOIS d'une Église missionnaire dans laquelle l'évangélisation est portée par tous, nous implique tous. Elle se fait par la rencontre, le dialogue, par le regard d'amour et de miséricorde porté sur le monde. Le Pape compare l'Église à un hôpital de campagne dans lequel on va soigner les blessés en urgence avec les moyens du bord. Sous son impulsion, Rome a cherché véritablement à comprendre ce qui se passe dans nos sociétés et même a reconnu que le message de l'Église n'est pas entendu. La famille a une importance sociale considérable, elle est un lieu d'humanisation qui doit donner à voir quelque chose de la joie de l'Évangile et c'est sous cet angle que Monique BAUJARD l'aborde, et non sous celui de la discipline sacramentelle.

La **pensée sociale de l'Église** s'exprime dans divers textes, Encycliques et Constitutions conciliaires et s'articule autour de deux principes fondamentaux : le respect de la dignité de chacun et le respect du bien commun qui n'est pas la somme des « biens » individuels mais ce qui permet à chacun de trouver sa place dans la société. C'est une pensée pragmatique, en action et en réaction.

Elle témoigne d'abord de l'intérêt que porte l'Église aux réalités économiques. Ainsi le travail doit être rémunéré par un juste salaire qui permet à l'homme de vivre décemment et de faire vivre sa famille. L'accès à la propriété doit être soutenu ; aujourd'hui la protection sociale réduit l'impact de cette recommandation de 1891, encore soulignée en 1931, mais elle reste considérée comme un prolongement de la liberté.

Bien qu'il n'y ait pas, dans la pensée sociale, de texte spécifique sur la famille, lieu de « compétences cachées » et miroir de la société, elle est au cœur de ses préoccupations.

La famille a un rôle indispensable dans l'éducation et doit nous enseigner tout ce qui est indispensable à la vie en société : le partage, le pardon, la réconciliation, l'attention au plus faible, la solidarité intergénérationnelle. Elle joue également un rôle indispensable dans la solidarité car elle peut faire du « sur mesure » pour rattraper ceux qui passent au travers des mailles du filet de la protection sociale. Quand les familles ne peuvent jouer leur rôle en matière d'éducation et de solidarité, les dégâts sont immenses. Les pouvoirs publics commencent à entrevoir l'impact économique de la fragilité des familles sans pouvoir, toutefois, intervenir dans la vie

privée des gens. Certains couples renoncent d'ailleurs à divorcer parce que cela coûte trop cher (pension alimentaire, logement ...). Les évêques peuvent encourager les familles à prendre soin de leurs relations et les communautés chrétiennes à soutenir les familles. Ils laissent les questions techniques, comme p.ex. la fiscalité, aux associations familiales.

L'Eglise a également le souci de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Elle s'est longtemps opposée au travail des femmes et c'est JEAN XXIII qui, en 1963, a ouvert la porte dans l'encyclique *Pacem in Terris*. L'Eglise ne va pas plus vite que la société, les femmes étaient alors, en France, des incapables majeures – elles le resteront jusqu'en 1965. JEAN-PAUL II a plaidé pour une adaptation du travail à la spécificité féminine. Pour BENOIT XVI en 2009, le travail doit laisser du temps pour la vie familiale, culturelle et religieuse. Il n'y a pas de solution simple. Beaucoup de jeunes couples soucieux d'égalité s'épuisent dans la négociation du partage des tâches, dans la recherche de l'épanouissement personnel de chacun mais la notion de choix et, plus encore de sacrifice, dans la recherche du bien commun de la famille a mauvaise presse ! L'Eglise doit accompagner la recherche d'un nouvel équilibre entre les hommes et les femmes en mettant en évidence que nous sommes faits pour vivre ensemble, que nous ne sommes pas d'abord des ennemis.

Le mariage catholique est fondé sur quatre piliers : l'indissolubilité, la fidélité, la communauté de vie et l'ouverture à la vie. Le Père Alain LOTODÉ souligne que la finalité du mariage civil est aussi de durer, qu'il est aussi fondé sur un engagement et qu'il est, à ce titre, une institution et non pas un contrat. Ceux qui sont mariés depuis longtemps admettront que leur union est passée parfois bien près de l'échec. L'Eglise doit réfléchir au moyen de valoriser et de soutenir le mariage, engagement dans le temps. L'amour s'apprend dans la durée, il n'est pas simple passion du moment, pulsion du « j'aime/j'aime pas ». Il faut le « dé-sentimentaliser ». Voilà qui va à contre-courant de l'époque.

Beaucoup de catholiques attendent de l'Eglise qu'elle modifie ses positions sur un certain nombre de points touchant à la famille et notamment la contraception. S'il y a évolution, ce sera par la réaffirmation de la place de la conscience déjà proclamée dans *Gaudium & Spes*, pense Monique BAUJARD. Le Pape FRANÇOIS avance mais il veut aussi emmener tout le monde avec lui.

Notes de Michèle Rain